

LA PARABOLE DU SERVITEUR IMPITOYABLE EN SON CONTEXTE (SAINT MATTHIEU 18,21-35).

par l'abbé Laurent Larroque

INTRODUCTION

On peut passer cinq années d'études sur une seule page de la Bible ! Cela a donné une thèse de doctorat en exégèse présentée à l'institut biblique pontifical de Rome en 2009¹. Il s'agit d'une étude du passage de l'Évangile selon saint Matthieu (18,21-35), où Pierre pose une question à Jésus : *Combien de fois dois-je pardonner à mon frère ? Irais-je jusqu'à sept fois ?* Jésus lui répond : *Non pas sept fois, mais soixante-dix fois sept fois*, c'est-à-dire à l'infini. Et il explique ce pardon absolu à partir du pardon d'un roi à son débiteur qui lui devait dix mille talents, et le récit met en scène la réaction inverse du serviteur vis-à-vis de son débiteur, ce qui le remet en condition d'être condamné par le roi. Et Jésus conclut : *Ainsi vous fera mon Père, si vous ne pardonnez pas du fond du cœur*. L'interprétation de cette parabole semble simple. Et pourtant, comme le constatait le père Lagrange², cette parabole passe pour aisée, mais elle n'a pas encore reçu de consensus d'interprétation, et ceci, ajoute un autre exégète³, aussi bien sur des points de détails que pour l'interprétation de l'ensemble.

Nous pensons avoir obtenu quelque résultat, en réglant trois points :

- 1) Il s'agit d'une parabole et non d'une fable.
- 2) La question de Pierre est le véritable contexte immédiat et originel de la parabole.
- 3) Le mauvais serviteur n'est pas jugé pour un mauvais comportement mais pour n'avoir pas fait pour lui-même l'expérience de la miséricorde. Le pardon n'est pas d'ordre moral mais théologique.

I. LE CONTEXTE DE MATTHIEU 18

Avec le chapitre dix-huitième de saint Matthieu, nous sommes devant un long discours de Jésus à ses douze apôtres, et à travers eux, à tous les disciples. Ce discours porte sur le thème de la communauté des disciples, c'est-à-dire l'Eglise. Ce mot *ekklesia* n'apparaît qu'ici dans les quatre Évangiles, avec Matthieu 16,18. Matthieu a organisé plusieurs paroles de Jésus sur ce thème en deux parties : 18,1-14, qui porte sur le thème des petits, et 18,15-35, qui porte sur le thème des frères. *Qui est grand dans cette communauté ?* Telle est la question des disciples en 18,1. Réponse de Jésus (18,2-4) : tous, y compris les responsables de communauté, doivent se convertir pour devenir petits. La parabole de la brebis perdue, qui conclut cette partie (18,12-14), s'adresse aux pasteurs dans la communauté, pour dépeindre le souci pastoral qu'ils doivent avoir

¹ LARROQUE, L., *La parabole du serviteur impitoyable en son contexte (Mt 18, 21-35)*, « Analecta Biblica, 187 », Gregorian and Biblical Press, 2010.

² LAGRANGE, M.-J., *Évangile selon Saint Matthieu*, Lecoffre - Gabalda, 1948, p. 359. Le père Lagrange (1855-1937), dominicain, est une des références de l'exégèse au début du XX^e siècle.

³ BROER, I., 1985 ; pour les références précises, voir l'édition scientifique.

envers les brebis du troupeau du Christ, spécialement les *brebis égarées*. La fin du verset 14 évoquait l'idée que personne ne se *perde*. Le verset 15 évoquera la manière d'essayer de *gagner*. Mais en passant du mot de petit au mot de frère, que l'on va retrouver au verset 21, puis encore au verset 35, on est passé au thème communautaire de la *fraternité*, lui aussi illustré en finale par la parabole qui nous occupe.

Au verset 21, Pierre, reprenant la phrase de Jésus au verset 15 concernant la correction fraternelle (*Si ton frère vient à pécher, va le trouver et reprends-le*), demande à Jésus une précision : si mon frère pèche contre moi, je ne peux certes pas le laisser faire indéfiniment ! Bien sûr, et c'est ce à quoi Jésus avait déjà répondu auparavant, en donnant trois degrés de correction fraternelle, jusqu'à l'excommunication s'il le fallait⁴. Mais, maintenant, il ne s'agit plus seulement de la vie de la communauté, mais de ce qui doit se passer dans ton cœur, du *pardon*, qui est une affaire *intérieure*, une attitude *du fond du cœur*.

II. CONTEXTE HISTORIQUE ET GENRE PARABOLIQUE

La première difficulté d'interprétation est liée à la question du contexte historique de la mise en scène élaborée par Jésus. Ce point est très lié à la question du genre littéraire (parabole ou fable ?). A cette difficulté s'ajoute le fait que cette parabole est tout-à-fait singulière dans les images prises par Jésus.

Contexte hellénistique

Il fallait trouver le contexte historique adéquat à la mise en scène : biblique, judaïque ou palestinien, hellénistique ou romain ? Il est hellénistique, en conformité avec la culture dominante en Palestine au temps de Jésus. La civilisation hellénistique est la forme matérielle de la Palestine au premier siècle, en tous les secteurs de la vie, spécialement administration et fiscalité, commerce, économie et structure sociale. Tous nos historiens le confirment⁵ et les sources papyrologiques dont nous disposons sont très abondantes en ces domaines.

Genre parabolique et "masque temporaire"

Qu'est-ce qu'une parabole ? C'est une comparaison entre une image, qui est tirée de la vie quotidienne, et une réalité, qui est théologique. Le niveau de l'image a pour fonction d'illustrer le niveau de la réalité signifiée, et d'engager à y correspondre. Le rapport entre l'image et la réalité fait ressortir de lui-même, dans ces buts d'illustration et d'engagement, un *tertium comparationis* (une chose tierce qui est le point de comparaison), qui correspond aussi à la *pointe* de la parabole. Une parabole contient ainsi par nature une structure *comparaison-application*, qui est aussi *implication* de

⁴ Sachant que *païen* et *publicain* (v. 17) sont des catégories convertissables chez Matthieu (Cf. 21,31). Cette excommunication est médicinale.

⁵ SCHÜRER, E. (4 volumes, 1907¹) ; PREAUX, C. (1939) ; HENGEL, M. (1988³) ; WILL, C. – ORRIEUX, C. (1986) ; HORSLEY, R. A. (1995).

l'auditeur, ou jugement qu'il est engagé à faire sur lui-même, comme on le voit explicitement dans l'exemple du deuxième livre de Samuel⁶ : le prophète Nathan vient raconter à David qu'un riche a opprimé honteusement un pauvre. David se met en colère contre cet oppresseur, et Nathan lui rétorque : *Cet homme, c'est toi !* Sans le savoir, David s'était jugé lui-même.

Cet exemple montre aussi que la relation d'illustration en vue d'une implication n'est pas toujours évidente : il fallait qu'elle soit *provisoirement masquée* à David pour qu'il s'y implique en portant un jugement de l'extérieur, qu'il va finalement devoir s'appliquer. Pour cela le tableau doit être réaliste ; mais s'y mêlent des *traits paradoxaux* qui, entre autres fonctions, masquent provisoirement à l'auditeur les points où il pourrait s'identifier. Ce point est très utile, mais rendu très difficile dans la parabole qui nous occupe, du fait, nous l'avons dit, de sa singularité, et aussi du fait qu'à une distance de deux mille ans, nous n'avons pas immédiatement une idée exacte du réalisme du tableau.

10 000 talents

Cette scène de cour hellénistique nous est assez étrangère, et c'est surtout devant la dette de dix mille talents (verset 24), soit quelques 215 tonnes d'argent, que nous achoppons, tellement elle nous semble *fabuleuse*, et non pas réaliste, *digne d'un conte des mille et une nuits*, comme dit un auteur. Or, nous avons constaté, au bout d'une longue étude historique et en fonction de la cohérence de la parabole, que la somme due par le premier serviteur était en fait un *budget d'état* (c'est le sens du *daneion, prêt*, au verset 27), devant lequel le premier serviteur était responsable, conformément au système hellénistique, et que, dans ce cadre, c'est une donnée vraisemblable, même si une telle somme était digne d'entrer dans les annales de l'histoire, comme ce fut le cas pour d'autres budgets historiques, dont nous avons pu retrouver précisément mention dans des documents historiques.

En fait, ces fameux dix mille talents ne jouent pas contre le réalisme de l'image prise, mais contre le réalisme de *l'application directe aux auditeurs*, afin de faire jouer le *masque temporaire de l'identification* des auditeurs ... et qui a, semble-t-il, déjoué aussi l'interprétation contemporaine. Le trait paradoxal n'était pas là !

Roi et serviteurs, adoration (proskynèse) et rémission

Un roi souverain qui règle ses comptes avec ses ministres correspond aux modes de fonctionnement des cours du Proche-Orient durant la période hellénistique. Le serviteur est comme un intendant et homme de confiance (catégorie hellénistique des *philoï* du roi), et le *sundoulos* est un subalterne. Le fait qu'ils ne soient pas mentionnés comme

⁶ 2 Sm 12,1-4.

tels correspond au style (sobriété) et aux buts (schématisants, selon Matthieu 24,45 et Luc 12,42) de Matthieu, mais surtout au but du paraboliste, en fonction là encore du *masque temporaire de l'identification*: il ne faut pas que Pierre se reconnaisse tout de suite en cet intendant.

Le roi, les serviteurs, les sommes dues, les attitudes des serviteurs vis-à-vis du roi et entre eux (la vente comme esclave, au verset 25 ; la prison pour dettes, au verset 30 ; les tortures en prison, au verset 34), tout est conforme à l'histoire hellénistique. Et, de même sur le plan religieux, c'est la référence *païenne séculière*⁷ qui est immédiatement envisagée par la parabole. Bien des aspects de la parabole réputés théologiques, au détriment de l'épaisseur du niveau de l'image, sont en fait séculiers (y compris la miséricorde, au verset 33), même s'ils correspondent bien aussi à une transposition théologique.

La reddition des comptes (au verset 23) est un jour comme les autres, pas un jour du jugement eschatologique. La *proskynèse* (adoration) elle-même (au verset 26) était courante, en culture hellénistique, où l'on appelle le roi *seigneur* en se prosternant religieusement devant lui. Ainsi, le terme de *kyrie* (qui signifie *seigneur*) au verset 26 est lu comme original.

Notons, au passage, car c'est un point important de l'interprétation théologique, qu'au verset 26, le serviteur supplie pour un moratoire. Il se situe sur le terrain de la justice, et non de la grâce.

Les verbes *apoluô* (*remettre une dette*) et *aphièmi* (*absoudre*) eux aussi sont d'abord séculiers, comme l'attestent les *décrets philanthropes* des rois hellénistiques⁸, dont nous avons de nombreuses attestations dans des papyrus (et des références bibliques appartenant aussi à la culture hellénistique). Mais, là encore, ces termes sont parfaitement adaptés au contenu théologique. *Aphièmi* est le verbe clé pour passer du registre sociologique au registre théologique, qui est aussi celui du contexte immédiat de la parabole.

Ainsi, nous avons bien affaire à une parabole, avec son réalisme au niveau de l'image, comme pour toute parabole de Jésus, et non à une fable. En même temps, cette histoire correspond à sa transposition théologique pour être un message évangélique.

Le point paradoxal

Au verset 27 se produit un premier coup de théâtre, le premier *point paradoxal* chargé d'attirer l'attention : le roi remet la dette. Cette rémission inouïe est bien une affirmation quasi directement théologique, mais, si l'auditeur identifie bien Dieu, il ne s'identifie pas encore lui-même. Le terrain d'où doit surgir ce *point focal* est l'idée de justice commune : il faut rendre ce qui est dû. L'idée de *rendre le dû* est omniprésente dans la

⁷ Selon A. N. Wilder, 1964.

⁸ Cf. Lc 22, 25.

parabole, pour établir des ressemblances qui seront le faire-valoir des différences. La différence majeure, qui sera le véritable point de paradoxe et qui fera l'objet du jugement au troisième acte est le *contraste des attitudes des créanciers* : le roi est miséricordieux, tandis que le serviteur est impitoyable.

Au verset 28, ce débiteur à peine gracié qui se trouve tout à coup dans la situation du créancier va-t-il imiter le créancier dont il vient de recevoir grâce ? Les auditeurs s'y attendent. Mais, nouveau coup de théâtre : il refuse ! De plus, il devient potentiellement homicide, et il abuse de son pouvoir. Le contraste des deux attitudes fait juger celle du premier serviteur comme une inconcevable incohérence et une insoutenable dureté. L'auditeur ou le lecteur sont immédiatement portés à juger par eux-mêmes et à condamner ce premier serviteur. Il s'approprie déjà la *pointe* de la parabole (au verset 33) : *il devait avoir miséricorde comme lui-même avait reçu miséricorde*. Ce jugement est intuitif et spontané. Pourtant, dans l'absolu, le créancier est simplement dans son droit lorsqu'il réclame son dû. Mais la parabole ne met pas en conflit justice et miséricorde. Et en effet, dans le troisième acte, on n'accuse pas le premier serviteur d'avoir voulu faire respecter son droit, pas même selon les formes brutales qu'il a employées ; on lui reproche son manque de miséricorde. Cependant, même la miséricorde s'accompagne de justice : *N'aurais-tu pas dû donner comme tu avais reçu ?* C'est une demande de cohérence en justice, même dans le domaine de la miséricorde.

Le jugement

Le troisième acte se déroule comme un procès en bonne et due forme :

- au verset 31 : phase d'instruction, avec des témoins oculaires. Les rapporteurs, faisant appel contre un abus de pouvoir, représentent les auditeurs-lecteurs, qui s'approprient leur indignation pour réclamer à l'instance supérieure la fin d'un abus de la part d'une instance intermédiaire.

- aux versets 32-33 : convocation, assignation en justice, réquisitoire et condamnation du premier serviteur. Les motifs sont l'incohérence et le côté impitoyable. La question rhétorique (verset 33) est le prolongement de la condamnation. La sentence : *serviteur mauvais* est une condamnation définitive de la personne. Le verbe *eleeô* a, selon la parabole, un sens globalisant : avoir miséricorde signifie écouter une supplication, avoir patience⁹ ; se laisser émouvoir¹⁰, pour libérer et remettre les dettes¹¹.

Le verset 34 est l'exécution de la sentence, qui est impitoyable, en fonction d'un principe de réciprocité, qui aurait dû être appliqué dans le sens positif et qui va l'être maintenant dans le sens négatif : *Tu n'as pas su te mesurer sur moi, moi je vais savoir me mesurer sur toi*. Elle est d'autant plus sévère qu'il s'agit d'un personnage haut placé, comme un

⁹ Cf. verset 26.

¹⁰ On peut ainsi voir le rapport entre *eleeô* et *splagchnizomai* du verset 27.

¹¹ Cf. verset 27.

magistrat ayant abusé de ses droits et de l'amitié du roi. La colère est un anthropomorphisme, mais, au plan de l'image, elle exprime l'affect légitime du juge pour le rétablissement de la justice.

C. CONTEXTE IMMEDIAT DE LA PARABOLE (MATTHIEU 18, 21-22.35)

La deuxième raison des difficultés d'interprétation de la parabole est liée à la portée que l'on pense donner au contexte immédiat de la parabole, qui forme son cadre (une introduction, aux versets 21-22, avec le début du verset 23, et une conclusion : verset 35). La réponse de Jésus à la question de Pierre est développée en un second temps par une parabole (versets 23-34).

Son introduction

Le *dia touto*, *c'est pourquoi*, au verset 23a, signifie plutôt : *c'est parce que*. Il introduit une réponse à la question implicite : *Pourquoi faut-il pardonner soixante-dix fois sept fois (c'est-à-dire à l'infini) ? C'est parce que le Royaume des Cieux le demande ...* La parabole arrive comme une explication du pourquoi du pardon illimité.

Si l'on s'en tient à la traduction par : *C'est pourquoi*, et non à celle que nous avons proposée, c'est que l'expression se rapporte directement à l'application (verset 35): le pardon doit être illimité, *c'est pourquoi Dieu ne pardonnera pas si vous ne pardonnez pas, comme ce mauvais serviteur de la parabole*¹².

Son application

Au verset 35, Jésus fait l'application aux disciples de la situation décrite par la parabole : *houtôs kai, ainsi de vous ...* L'application de la parabole, qui n'est plus la parabole, revient sur le dialogue avec Pierre, et sur le discours à l'ensemble des disciples (*vous*, c'est-à-dire les disciples, au verset 18,1), en continuité avec l'ensemble du chapitre 18 de saint Matthieu.

Ce qui est important, c'est de noter que s'il n'y avait pas la parabole entre l'aphorisme de Jésus (au verset 22) et la conclusion-application (au verset 35), l'exigence de Jésus serait une chose impossible à pratiquer, avec comme seule motivation la menace terrifiante de la colère du Père ... C'est l'ensemble de Matthieu 18,21-35 qui propose l'Évangile, pas une seule de ses parties. Il est évident pour saint Matthieu que la question de Pierre et la double réponse de Jésus forment un tout. *Il s'agit pour nous de constater que, pour le narrateur de l'épisode, la parabole et l'occasion qui l'a provoquée forment un tout inséparable*¹³.

¹² Cf. Mt 6, 14-15.

¹³ DUPONT, J., 1975 († 1998, bénédictin qui a beaucoup écrit sur les paraboles) ; lire aussi ce Suédois : GERHARDSSON, B., qui a écrit un article intitulé : *Si nous ne coupons pas les paraboles de leur cadre* (1991).

Une péricope

Le contexte immédiat de la parabole forme avec la parabole un paragraphe bien délimité, une unique péricope (Matthieu 18,21-35). Outre le rôle clé du verbe *aphièmi*, pour mettre en relation la rémission divine (verset 27) et la rémission humaine (versets 21-22 et 35), nous constatons, selon la présentation matthéenne, que la parabole est solennellement adressée à Pierre. Lui même s'adresse à Jésus (au verset 21a) comme au *Kyrios* de sa vie. Or, chaque mot compte chez saint Matthieu. Le terme de frère, qui encadre en une inclusion parfaite la parabole, impose de regarder les serviteurs (*douloi* et *sundouloi*) de la parabole comme des frères de la communauté chrétienne. Pierre, en disant *mon frère*, s'approprie ici officiellement, une fois pour toutes et pour tous en cette fraternité nouvelle dans le Christ que décrit saint Matthieu. Le chiffre sept et ses multiples sont des données qualitatives, et non quantitatives, en fonction de l'idée que respectivement Pierre (verset 21), puis Jésus (verset 22), se font de la perfection. La réponse de Jésus appelant à un pardon illimité appartient à l'esprit des antithèses : *On vous a dit ... mais Moi, Je vous dis ... soyez parfaits ...* Il n'y a pas à opposer cette exigence d'un pardon absolu avec une parabole qui commence par mettre en scène un pardon absolu (verset 27). Il s'agit d'un dialogue où Jésus amène Pierre à comprendre le point de vue de l'Evangile, sans quoi il risque de se retrouver lui-même pécheur (cf versets 28-30) alors qu'il se situait du côté de l'offensé (cf. verset 21).

La parabole et son introduction

La distance entre l'introduction et la parabole s'explique en fait par une inversion de la question de Pierre, analogue à celle faite au légiste après la parabole du bon Samaritain¹⁴ : *Qui est mon prochain ?* La réponse signifie que la question est mal posée ! Pourquoi ? Parce qu'il y a eu irruption de la Miséricorde de Dieu manifestée par la compassion de Jésus-Christ en la vie des hommes (ce qu'on retrouve dans le même binôme *eleeô* et *splagchnizomai* en ces deux paraboles). C'est pourquoi, alors que Pierre demande combien de fois il doit pardonner à un pécheur, Jésus, dans la parabole, le met en scène (avec un masque temporaire d'identification) comme *pécheur lui-même*, s'il ne pardonne pas. De même qu'il n'y a plus à se poser la question : *Qui est mon prochain ?*, depuis la manifestation de la miséricorde divine, mais à se faire soi-même le prochain sans limite, de même, *il n'y a plus à se poser la question : Jusqu'où irais-je dans le pardon ? depuis la manifestation de la miséricorde du Père* ; cette question ne se pose plus, il n'y a plus d'autre attitude à avoir, *sauf à devenir soi-même pécheur (Cet homme, c'est toi)*, que le pardon sans limite.

¹⁴ Cf. Lc 10, 29-37.

La parabole et sa conclusion

La distance entre la parabole et son application s'explique aussi. Il y a un changement de perspective entre le verset 33 et les versets 34-35, qui présentent deux motivations du pardon : non pas seulement : *sinon, Dieu ne pardonnera pas* (comme au verset 35), mais aussi (au verset 33) : *parce que Dieu vous a pardonnés le premier*. Ces deux motivations sont en fait les deux revers d'une même médaille, et même si l'aspect négatif (la condamnation) est explicite et l'emporte sur l'aspect positif (recevoir et faire miséricorde), c'est parce que l'attitude du serviteur a été négative. Cette dualité entre le verset 33 et les versets 34-35 appartient à la structure binaire du jugement divin en fonction de l'attitude de l'homme, positive ou négative.

IV. CONTENU THEOLOGIQUE DE LA PARABOLE EN SON CONTEXTE

Cette partie théologique est le fruit des deux parties précédentes. Nous essayons d'*identifier*, derrière la médiation de l'image, la réalité théologique envisagée. On développera cinq principales identifications théologiques.

Identification du serviteur (doulos)

La première et la plus décisive est celle du *doulos*. *Cet homme, débiteur impitoyable, c'est toi*. Mais qui est ce *toi* ? Comme nous l'avons vu, le contexte immédiat le précise : d'abord, et principalement, Pierre. C'est cela qui fait sens, en correspondance avec tout le contexte matthéen, en tant que Pierre est ce haut responsable d'Eglise à qui le roi du royaume des cieux a confié ses clés¹⁵, et qui se trouvera si débiteur du Christ par son reniement¹⁶. Cette adresse au responsable d'Eglise situe bien la portée ecclésiologique de la parabole en Matthieu 18 : elle est homologue à celle de la brebis perdue¹⁷, adressée aux pasteurs, selon une vision bipartite de la structure littéraire de Matthieu 18.

Identification de la dette

Pour l'identification de la dette des dix mille talents, c'est l'équation *rémission des dettes* = *rémission des péchés* qui est juste, et non la seule équation *dette* = *péché*. La perspective de la parabole n'est pas de représenter la grandeur et la misère de l'homme, mais l'immensité de la confiance que Dieu fait à ses *ministres* ou *intendants* dans la gestion fraternelle des *administrés*, en particulier par l'exercice de la miséricorde, selon le pouvoir reçu en Matthieu 18,18, qui ne rend pas les responsables plus grands que leurs frères. La comparaison des deux dettes pourtant incomparables fait aboutir à ce message : que l'offensé cesse de se positionner comme tel et s'aperçoive qu'en demandant des comptes stricts, c'est lui qui devient pécheur.

¹⁵ Cf. Mt 16, 18-19.

¹⁶ Cf. Mt 26, 69-75 ; Lc 12, 48.

¹⁷ Mt 18, 12-14.

Identification du roi

L'identification du roi est résolue par l'application : c'est le Père de Jésus ; mais ce que le Père fait à travers l'image de la parabole, Jésus le fait dans le reste de l'Évangile.

Identification de la rémission

La rémission divine des péchés, d'après la parabole, est incommensurable, immédiate, gratuite et bienveillante. Une simple supplication suffit à l'obtenir, quel que soit l'immensité du passif. Elle est totale, sans partie à payer en justice. Elle est renouvelable. Enfin, elle reste *mystérieuse*, relevant du *mystère du Règne*¹⁸, qui se laisse découvrir en Jésus. Les seules conditions sont :

- 1) *demander* de pardon par la prière - mais le premier serviteur a-t-il vraiment prié ? On peut dire que c'était là le problème de fond du serviteur méchant : il n'a pas imploré la grâce ! Il a demandé un moratoire : il a prétendu s'en sortir seul, d'une manière auto-suffisante, avec le facteur temps ;
- 2) *recevoir* ce pardon- le repentir peut n'advenir qu'*a posteriori* ; mais lui, n'ayant pas demandé, il n'a pas vraiment *reçu* !

Identification de la rétribution.

On note deux aspects dans l'analyse de la rétribution : 1) selon la justice, le pardon comme moyen d'être pardonné, 2) selon la miséricorde, le pardon parce que Dieu a pardonné le premier.

Justice

Le principe de réciprocité, principe de justice même lorsqu'il s'applique à la miséricorde (*Tu devais rendre comme tu avais reçu*) est suffisant pour expliquer la justice des versets 32 à 35 : le pardon comme moyen d'être pardonné. Ce principe est traditionnel et c'est aussi celui du *Notre Père* et de son commentaire¹⁹. Il correspond à la responsabilité humaine. Le jugement de Dieu s'exercera sur le modèle du mien : c'est donc le mien que j'ai à craindre, et non celui de Dieu.

L'analyse de l'attitude du *mauvais serviteur* permet de faire un développement de spiritualité biblique (*ak'zârî, aneleêmôn, impitoyable*, est une catégorie biblique).

Appliqué au responsable d'Église, cela correspond à ceux qui disent *Seigneur*, mais qui ne font pas la volonté de Dieu.

Miséricorde

Mais ce principe de réciprocité devient insuffisant pour expliquer l'exigence de *miséricorde* au verset 33. On ne peut pas exiger la miséricorde comme un dû en justice. La grâce est gratuite, et l'impératif doit venir de l'intérieur, en reconnaissance de la

¹⁸ Mt 13, 11.

¹⁹ Cf Mt 6, 12.14-15.

miséricorde prévenante de Dieu (manifestée dans le Christ), qui est le fondement d'un nouveau Royaume avec sa justice²⁰, celle qui doit désormais régir les rapports de ses membres, tous frères à égalité entre eux: la miséricorde. Mais la condition première pour exercer la miséricorde est d'accepter de la *recevoir*, de faire vraiment l'expérience de la miséricorde, ce qui suppose de se reconnaître vraiment pécheur pardonné. Ainsi, la pointe (accusatrice) de la parabole ne reprochait pas principalement de ne pas avoir accompli un devoir moral, mais de ne pas avoir vraiment accueilli la grâce du pardon (ordre théologique). Le point en cause est bien celui-là : *Ne devais-tu pas faire miséricorde parce que tu avais reçu miséricorde ?*, au sens sous-jacent : *As-tu vraiment accueilli la miséricorde ?*

Ce thème de l'accueil intérieur de la grâce ou de son refus, permet de comprendre aussi que Dieu n'est pas revenu sur un pardon donné, c'est que l'homme ne l'avait jamais *reçu*. Cet homme était présomptueusement établi en état de grâce auprès du pouvoir royal, comme un intendant bien installé dans le royaume des cieux, au point d'interpréter la rémission elle-même comme une sorte de dû. Celle-ci ne l'a pas ému : son cœur est resté de pierre. La grâce de la miséricorde transforme en miséricordieux, ou alors c'est qu'elle n'a pas été reçue. Cela explique aussi la rétribution, aux versets 34-35, avec le caractère *irrémissible* du péché du débiteur impitoyable (refuser d'être pécheur, c'est refuser le salut), qui n'est plus objet que de la colère de Dieu, lorsque le laps de temps de la patience de Dieu n'a pas été mis à profit par la conversion même *a posteriori*. L'auto-suffisance seule met une limite à la miséricorde sans limite de Dieu. Cela peut arriver aussi aux intendants dans la maison de Dieu s'il ne sont pas ou plus touchés du fond du cœur par la miséricorde divine.

On voit Jésus demander cela au responsable, à Pierre, interrogé trois fois comme il avait renié trois fois : *M'aimes-tu, au delà de tes infidélités désormais pardonnées ?*²¹ *A partir de ce critère-là, sois un pasteur et administrateur fiable et compétent !*²²

²⁰ Cf. Mt 6, 33.

²¹ Jn 21, 15-17.

²² Cf. 1 Co 4, 1-2.